Monsieur/Madame xxxx

Madame / Monsieur

Objet : opposition au projet immobilier « Newton » rue du Noyer 211, 1000 Bruxelles / place de Jamblinne de Meux.

Je me permets de vous faire part de mes inquiétudes par rapport au projet immobilier « Newton » au 211, rue du Noyer, 1000 Bruxelles) et l’octroi d’un permis d’environnement pour ce dernier (dossier Région Bruxelles-Capitale n° 649.922).

Actuellement de nombreux citoyens soutiennent les recours du Collectif 1727 contre ce permis d’environnement. Force est de constater que le Collège d’environnement bloque l’expression des citoyens avec un prétexte de procédure, non-conforme aux textes législatifs et réglementaires, à savoir de s’être regroupé en collectif et non comme citoyen unique ou comme ASBL. Je soutiens le Collectif 1727 dans leur recours auprès du Gouvernement contre cette décision .

Depuis 2016, avec plus de 1.500 citoyens et riverains, je m’oppose au remplacement du bâtiment actuel par un complexe de trois édifices beaucoup plus grands et plus hauts qui ne s’intègrent pas du tout dans le gabarit environnant.

Je considère que ce projet immobilier pose de grands problèmes de mobilité dans les quartiers autour de la place de Jamblinne de Meux. Les ombres portées sur cette place et sur la rue des Patriotes vont être néfastes à la place et aux habitations proches. Prévoir des logements le long et au-dessus de la sortie du tunnel Reyers avec toute la pollution qui en découle semble impensable.

Je demande, comme de nombreux autres citoyens et habitants du quartier que les points essentiels suivants puissent être respectés :
1. Le respect intégral du gabarit actuel, c’est-à-dire aucune augmentation de la hauteur du bâtiment actuel. Les conclusions de la Commission de concertation de mai 2018, de la Ville de Bruxelles et de la commune de Schaerbeek vont dans le même sens.
2. La rénovation de l’actuel bâtiment (sans destruction totale) et sa transformation en logements seraient plus appropriées. Une étude en ce sens devrait être menée.
3. Les appartements ne devraient pas être de nombreux petits studios tel qu’il est prévu actuellement. Il serait plus opportun de suivre les demandes de logement en Région bruxelloise à savoir une grande majorité d’appartements 2, 3 et 4 chambres. Les conclusions de la Commission de concertation de mai 2018, de la Ville de Bruxelles et de la commune de Schaerbeek vont dans le même sens.

4. Il faudrait prévoir des logements adaptés aux personnes âgées permettant d’aider ces personnes dont la mobilité réduite les contrait parfois de quitter leur habitation mais qui désirent rester dans ce quartier.
5. Le projet actuel n’indique pas clairement si des logements adaptés aux personnes handicapées sont bel et bien prévus.
6. Contrairement au projet actuel, il est indispensable de prévoir des places de parking pour les riverains. En outre, le projet ne prévoit pas de parkings pour les visiteurs des futures habitations et futurs commerces, ni pour les livraisons. La conséquence logique serait une diminution du nombre élevé d’appartements prévus par le projet. La mutualisation des places de parking est essentielle. Les conclusions de la Commission de concertation de mai 2018, de la Ville de Bruxelles et de la commune de Schaerbeek vont dans le même sens.

7. Le parc Juliette Herman doit rester préservé et accessible au public. Le projet actuel propose une privatisation après 18h. Ce parc doit garder la même surface, on ne peut accepter une diminution de sa superficie. Les conclusions de la Commission de concertation de mai 2018, de la Ville de Bruxelles et de la commune de Schaerbeek vont dans le même sens.

8. Le projet souhaite la démolition du mur qui longe l’avenue de Cortenbergh et le parc Juliette Herman et son remplacement par une grille avec ouverture. Ce mur protège actuellement du bruit le parc, la rue Newton, la rue des Patriotes et la place des Gueux. Je m’oppose à la démolition de ce mur.

J’espère que vous, responsable politique, puissiez aussi entendre la problématique d’un tel projet avec des appartements avec vue plongeante sur l’Ecole Royale Militaire et sur l’Institut de Défense européen, surtout dans le contexte d’insécurité actuelle.

Il est à noter que nous cherchons toujours (avec difficulté) à obtenir le détail de la version des derniers plans notamment concernant le respect du nombre d’étages tel qu’exprimé par les conclusions de la Commission de concertation de mai 2018, de la Ville de Bruxelles et de la commune de Schaerbeek à savoir le non-dépassement de la hauteur du bâtiment actuel.

Je crains aussi l’octroi prochain d’un permis d’urbanisme par le fonctionnaire-délégué d’urbanisme de la Région, alors que les oppositions massives des riverains en 2016 et en 2018 nécessitent une troisième enquête publique.

Dans l’espoir que ces quelques lignes puissent attirer votre attention sur un très grand projet immobilier qui actuellement tient compte bien plus des intérêts du promoteur immobilier que ceux des citoyens et qui néglige fortement l’impact sur le quartier.

Dans l’espoir que vous puissiez réagir à votre niveau contre le refus d’une administration d’entendre l’avis de citoyens sur le permis d’environnement concerné ainsi que sur le permis d’urbanisme lié que pourrait octroyer par la Région Bruxelloise et dans l’attente de votre réaction, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de notre considération la plus respectueuse.

Nom

adresse